



Carte de sejour pour maman d'enfant français

Par **babou7**, le **19/11/2013** à **12:41**

bonjour rnma compagne camerounaise et moi français residions au maroc elle a pu avoir un visa d'un mois cela fait 3mois qu'elle est en france.comment faire pour qu'elle ait une carte de sejour étant donné qu'on a eu un fils au maroc qui aura un an bientôt je l'ai reconnu.nous nous sommes pacsé au maroc bien que la loi marocaine n'accepte pas l'union libre on l'a fait vu qu'elle n'est pas marocaine car deux étrangers ne peuvent pas se marier au maroc vu qu'on est pas musulmans.SVP donnez moi la conduite à tenir qu'elle document fournir pour que je sois mieux preparer.elle veut travailler et moi aussi nous sommes hebergé pa ma mere et on commence à être à l'étroit. rnmerci de nous aider.

Par **Zamo29**, le **19/11/2013** à **13:04**

Bonjour, vous voulez venir en France c'est sa ?

Par **babou7**, le **19/11/2013** à **13:28**

on y est deja depuis 3mois

Par **babou7**, le **19/11/2013** à **13:30**

le probleme c est qu apres 4ans hors du pays je suis un peu perdu.le premier soucis c'est sa

carte d séjour apres j aimerais faire une demande de logement question de se stabiliser et trouver un emploi pour nous reinsérer

Par **aguesseau**, le **19/11/2013 à 13:36**

bjr,rnsi vous étiez mariés ce serait plus simple pour que votre épouse obtienne un titre de séjour de conjoint de français.rncomme mère d'enfant français, votre partenaire peut demander un titre de séjour mais il y a des conditions à respecter en particulier des conditions de résidence en france de l'enfant mineur.rnmais le fait que votre partenaire soit en situation irrégulière (visa périmé) risque de compliquer les démarches.rnil aurait fallu entamer vos démarches avant la fin du visa.rncdt

Par **babou7**, le **19/11/2013 à 13:39**

avant la fin du visa il ns dise d etre en france pendant au moins 3mois

Par **Zamo29**, le **19/11/2013 à 14:49**

D'accord je comprend mieux, mais votre compagne et maman d'enfant françaises il est plus simple pour elle d'obtenir sa carte de séjour tout d'abord vous aller a la sous Prefecture de votre commune vous faite une demande de carte de séjour vie privée vie familiale cette carte et valable 1 ans renouvelable même si vous ete pas mariée cela ne fait rien il n'y aucun problème j'etais dans un cas similaire a le votre il vous faudra plusieurs prrrevetddont tout ce qui concerne l'entretien de votre enfant, compte a son non ou vous verser de l'argent, carnet de santé a jour, ainsi que votre compagne, des facture pour des jouets, alimentation ext.. prouver qu'il a l'école avec un mot de l'école par exemple, aller a la sous Prefecture et demander la liste a fournir pour une carte de séjour vie privé vie familiale il vont voua donner sa. Cordialement

Par **Zamo29**, le **19/11/2013 à 14:54**

Meme visa périmé cela n'est pas un problème car sa prouve qu'elle et rentrer légalement en France si elle n'aurait pas eu de visa elle n'aurait pas pu avoir de carte de séjour. Ne vous inquiéter pas cela est simple mais demande juste du temps les paperasse c'est long et les gens vous font reculer pour faire peut mais un conseil aller y il y aucun problème je vous conseil de poursuivre vos démarche j'espère vous avoir aider. Cordialement

Par **babou7**, le **19/11/2013 à 16:22**

merci zamo merci rnon peut prouver qu 'elle s'est toujours occupé de lui comment?on vivait ensemble au maroc les factures du maroc comptent ils?cela fait juste 3mois kon est en france tout les deux et le petit a juste 9mois donc il n est pas encore scolarisé.nous avons les cartes de vaccination du maroc ou s'est mentionnée au nom de ma compagne cela compte t il?on ne veut pas retourner au maroc car franchement mon projet a été un fiasco et ma femme malgré son très haut niveau d'étude ne pouvait qu avoir du travail comme teleprospective avec 400euro de salaire.merci pour votre éclairage merci beaucoup

Par **mounia 11**, le **19/11/2013 à 16:35**

bonjour rnpour babou7 je voulais vous dire que je suis ds la meme situation que votre femme et je suis entrain de monter mon dossier pour avoir un titre de séjour comme mère d enfant Français je vous conseille d y aller voir des association qui aide les gens a préparer les dossier avant de le le déposer au prefecture moi mon seul problème qui bloque ma demande c que j ai perdu mon passeport ou il ya le visa sa fait 2 ans a la gare j avit fait une déclaration et j ai maint un autre sans visa bon je vous souhaite bonne chance et si qlq peut m aider comment faire avec un passeport sans visa et merci d avance

Par **Zamo29**, le **19/11/2013 à 16:36**

D'accord même si votre enfant a 9 mois vous pouvez fournir quelque pièce moi mon enfant avez seulement 2 mois quand on a déposer notre dossier elle a 5 mois et nous avons eu la carte de séjour il y a maintenant 3 semaines. Vous prouvez en acheter quelque jouer même si c'est pas beaucoup c'est pas grave, le carnet avec une traduction françaises dicoup pour vous et ouvrir lui un compte ou vous déposer un peu d'argent dessus quand vous faire vos course et que vous acheyer du lai ou des couche ou des petit pot n'importe quoi qui concerne l'enfant demander une facture au nom de la maman même si que 5 euros c'est pas la somme qui compte c'est les preuves d'accord de e

Par **Zamo29**, le **19/11/2013 à 16:44**

Mounia, sans le visa c'est beaucoup plus compliquer car vous n'avez par de preuve comme quoi vous ete rentrer légalement en France appeler l'ambassade de votre pays et si vous rappeler de la date ou vous avez déposée votre dossiers pour votre demande de visa vous avez possibilité d'obtenir une copie de demande visa déjà établie avec la date d'entrée renseigner vous auprès de votre ambassade tout est enregistré informatiquement c'est plus difficiles sans le visa mais ne vous inquiéter pas tout est possible bon courage cordialement

Par **babou7**, le **19/11/2013 à 18:24**

ahhhhh chouette merci zamo

Par **Zamo29**, le **19/11/2013 à 18:51**

Sérient bonne continuation. Cordialement

Par **mounia 11**, le **20/11/2013 à 14:39**

bonjour merci bq zamo29 je voulais vous dire que le problème c que c pas moi qui a fait la demande c la société qui a fait tout pour que je puisse venir en France pour une formation qui concerne le travail et moi je suis rester en laissant tomber mon travaille au maroc .rnj ai peur qui a pas une solution j arrive meme pas a dormir a cause de sa ca fait plus de 5 ans que je suis en france

Par **Zamo29**, le **20/11/2013 à 14:56**

Non il ne faut pas vous inquieter il faut savoir que vous avez des solution vous ete maman d'un enfant français donc vous avez tout les droit de rester en France les démarche son longue mais vous pouvez je vais vous donner un conseil contacter un avocat dans votre région spécialisée dans le droit des Etranger, sachet que même si vous avez pas les moyenne de le payer il est existe l'aide juridiqucionelle si vous né travailler pas vous ne payerai pas si vous travailler un peu vous payerais la moitié de l'a somme, aller y renseigner vous et ne perdre pas espoir vous aller réussir tout propleme a une solution mounia 11 courage!!!

Par **Zamo29**, le **20/11/2013 à 15:05**

Avant d'être En congé maternité je travailler moi même dans la sous Prefecture de ma région au service Etranger il est déjà arriver que je voie des cas comme vous mais sans avocat c'est trésor dificile un conseil vraiment preneur un avocat sa va énormément aider et 90 % sa marche surtout pour maman d'enfant français. Moi je suis avec un Etranger sa a pas etait tout simple mais sa va il a obtenu sa carte très vite. Aller courage !

Par **mounia 11**, le **20/11/2013 à 15:06**

merci zamo29 vous m avez donner de l espoir c vrai que j ai contacter au débu une assistance sociale qui ma envoyer chez une association la cimade et c eux qui m on aider a monter tout le dossier mais la au niveau de passeport sans visa je suis allez a la prefecture hier pour demander les formulaires pour la demande il m ont dit a l accueil c impossible sans visa sur le passeport la seul solution c chercher au consulat la fotocopie de déclaration que javait fait quant j ai perdu mon masseport si il y est encore ici si non je vais etre perduuuuuu

Par **mounia 11**, le **20/11/2013 à 15:08**

et la je pose toujours une question les personnes qui entre sans visa comment il font pour avoir les papier

Par **Zamo29**, le **20/11/2013 à 15:17**

Ceux et celle qui n'ont pas de visa avec le cachet d'entrer ne peuvent pas avoir de carte de séjour car il ne sont pas rentrer l'légalement sur le territoire français, déjà pour ce qui on un visa c'est long et difficile alors sans vis c'est vraiment la catastrophe malheureusement les administration ne peuvent rien faire car c'est la loi le dossier ne sera pas accepté sans le cachet d'entrer. Mais pour vous chercher la preuve renseigner vous.

Par **Zamo29**, le **20/11/2013 à 15:22**

Juste une question votre conjoint est français et. Êtes vous marié?

Par **mounia 11**, le **21/11/2013 à 12:43**

oui mon conjoint est Français mais on n'est pas marié officiellement on a fait un mariage religieux entre famille parce que lui il a pas encore obtenu ses papiers de divorce et ça fait 2 ans qu'on est mariés et ma fille elle a 7 mois et elle tout ses papiers identité passeport nationalité tout.....

Par **mounia 11**, le **21/11/2013 à 12:45**

merci pq zamo29 vous êtes la seule personne qui m'a répondu

Par **Zamo29**, le **21/11/2013 à 13:33**

A d'accord moi c'est pareille je suis française et nous sommes pas mariés seulement le mariage religieux. Donc un des parents et françaises plus votre enfant c'est super. Bon courage et bonne continuation. Sa ma fait plaisir de vous aider j'aime mon métier et aider les autres j'adore ça ça me fait plaisir.

Par **mounia 11**, le **21/11/2013** à **18:38**

merci pq